

LE RESPONSABLE DE SALLE ET DE L'ESPACE DE COMPÉTITION

Il doit

- Etre licencié, majeur, présent, inscrit sur la FDME
- Etre identifié (brassard) et visible
- Etre neutre
- Accueillir les arbitres et l'équipe adverse (attribution des vestiaires...)
- Informer des dispositions particulières de la salle (colle...)
- Etre à la disposition et protéger les arbitres avant, pendant et après la rencontre
- Tempérer les propos du public

En cas de problème

S'il ne peut pas forcer une personne à sortir, il peut faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité (personne refusant de sortir du gymnase sous demande de l'arbitre ou danger imminent...)

Son rôle commence dès l'arrivée des arbitres et équipe adverse et finit quand ces derniers ont quitté le parking

FFHANDBALL 
RESPONSABLE SALLE
&
ESPACE DE COMPÉTITION